

Le jeudi 16 décembre 2021, à 18h45, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Chantal COURCOT, le Maire.

Etaient présents :

Manuel HERRERO, Bernard BLONDEL, Christophe LANGELLIER, Frédéric LEMAITRE, Nicolas PORET, Fabienne DELAUNAY, Dominique ROUSSELIN, Géraldine LEBLOND, Franck SPADACINI, Sophie MANDEVILLE.

Etaient absents/excusés:

Catherine BASILLE ayant donné pouvoir à Chantal COURCOT Anne-Claire BERTRANDIE, Martine BESNIER,

Désignation d'un secrétaire :

Frédéric LEMAITRE

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2021

Communication de la décision 2021-01

- 1. Finances demandes de subventions
 - a. Camion benne
 - b. Ecran numérique
 - c. Portes école et salle polyvalente
- 2. Finances Ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du BP22
- 3. Personnel Fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation
- 4. SDE convention d'adhésion au service d'accompagnement du sde76 à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics

Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2021

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance. Aucune observation.

→ Approuvé à l'unanimité

Communication de la décision 2021-01

La régie recettes 037 a été modifiée afin de pouvoir encaisser, en plus des recettes liées aux inscriptions au Centre de Loisirs Sans Hébergement et à la location des salles communales et de tout ce qui en découle :

- toutes les « menues créances » de montants inférieurs à 15 €, qui ne sont plus prises en charge par la Trésorerie,
- les concessions cimetière versées en espèces, d'un montant inférieur à 300 €.

Acquisition d'un camion benne et demande de subvention

Le camion benne, que nous possédons depuis 21 ans, ne passera certainement pas au prochain contrôle technique. Il est nécessaire de procéder au remplacement de celui-ci. Le cout de l'équipement est estimé à 34 000 € HT (40 800 € TTC) maximum.

Le projet est potentiellement subventionnable comme suit :

-Département 10 200 € HT (30% du montant total du coût prévisionnel HT)

Autofinancement prévisionnel : 23 800 € HT

Le conseil décide d'autoriser Mme le Maire à :

- Solliciter auprès de tous les financeurs potentiels, et aux taux maximums, une subvention pour l'acquisition d'un camion benne
- -Commander le matériel
- -Signer tous les documents afférents à cette affaire

→ Approuvé à l'unanimité

Acquisition d'un écran numérique interactif et demande de subvention

L'école de Nointot souhaite se doter d'un écran interactif avec volets latéraux blancs. Le cout de l'équipement est estimé à 3 108.33 € HT (3 730.00 € TTC) maximum.

Le projet est potentiellement subventionnable comme suit :

-DETR: 932.50 € HT (30% du montant total du coût prévisionnel HT)

Autofinancement prévisionnel : 2 175.83 € HT

Le conseil émet un avis favorable pour équiper de l'école d'un tableau numérique interactif, mais décide d'ajourner la question afin de se renseigner sur les modalités de location d'un tel équipement plutôt que de l'achat.

Remplacement de 5 portes et demande de subvention

Dans le cadre du maintien en bon état des bâtiments communaux, de la sécurité de ceux-ci et des personnes les fréquentant (notamment les scolaires), et dans l'objectif de réaliser des économies d'énergies la commune souhaite remplacer les portes à l'école et à la salle.

Le cout pour l'installation de 5 portes antipanique est estimé à 16 384.75 € HT (19 661.70 € TTC).

Le projet est potentiellement subventionnable comme suit :

-DETR 4 915.43 € HT (30% du montant total du coût prévisionnel HT) -DSIL 4 915.43 € HT (30% du montant total du coût prévisionnel HT) -Département 3 276.95 € HT (20% du montant total du coût prévisionnel HT)

Autofinancement: 3 276.94 € HT

Le conseil décide d'autoriser Mme le Maire à :

- -Solliciter auprès de tous les financeurs potentiels, et aux taux maximums, une subvention pour le remplacement de 5 portes
- -Commander le matériel
- -Signer tous les documents afférents à cette affaire

→ Approuvé à l'unanimité

Ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du BP22

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil décide d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre	Crédits inscrits au budget	25%
20	6 200.00	1 550.00
204	15 000.00	3 750.00
21	170 171.63	42 542.91
23	195 500.00	48 875.00
Total	386 871.63	96 717.91

→ Approuvé à l'unanimité

Fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation

Afin de permettre aux agents de bénéficier des heures acquises au titre de leur compte personnel d'activité, il est préférable de fixer le plafond de prise en charge des frais pédagogiques des formations suivies dans ce contexte.

Le conseil décide de fixer le plafonnement de frais pédagogiques à 100 € et de ne pas prendre en charge des frais de déplacement.

→ Approuvé à l'unanimité

SDE - convention d'adhésion au service d'accompagnement du sde76 à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics

Le SDE, en partenariat avec Caux Seine agglo, propose aux communes un service gratuit d'accompagnement à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics. L'objectif est de permettre à la commune

- de maîtriser ses consommations d'énergie,
- de réaliser des économies d'énergie et des économies financières,
- de faciliter le passage à l'acte pour les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments énergivores et pour toute action d'économies d'énergies
- d'être accompagnée tout au long de ses projets d'économies d'énergies

Le conseil décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et désigne M. Bernard BLONDEL élu référent sur cette affaire.

→ Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Point covid :
 - o Classe de GS fermée, un cas confirmé chez les CE2, 2 agents testés positifs
 - Annulation des vœux et de la galette
 - o Annulation des locations de la salle
- ✓ Un des logements communaux de la Fontaine Palfray va être libéré par la locataire actuelle. Des travaux seront à prévoir avant de le remettre en location. Nous allons demander un audit énergétique au SDE76.
- ✓ Les travaux de l'atelier sont en cours depuis le 06/12/2021
- ✓ Les réserves incendies ont été installées rue Neuve. L'aire de stationnement n'est pas encore terminée. Nous sommes en attente du SDIS pour la réception des travaux.
- ✓ La commune va adhérer à « Panneau Pocket » en début d'année 2022. Il s'agit d'une application mobile d'informations et d'alertes. Les administrés n'auront qu'à télécharger l'application sur leur smartphone ou tablette pour recevoir les notifications de la part de la commune.
- ✓ La tempête du 21/10/21 a fait des dégâts dans la commune. Des routes ont été barrées à cause des chutes d'arbres. La société Maugard est intervenue très rapidement pour l'élagage et l'évacuation. Nous avons également eu des travaux à réaliser au niveau de la maçonnerie et de la toiture de l'église, et sur une caméra. Ces dégâts ont été déclarés à l'assurance.
- ✓ Il est proposé de faire la promotion des maisons « France Services » de Rives en Seine et Terres de Caux sur le prochain bulletin.
- ✓ Les études réalisées par TotalEnergies concernant le projet de la ferme photovoltaïque sont en cours jusqu'en mars environ.
- ✓ Une aire de covoiturage arrive bientôt sur la zone artisanale Bolbec-Saint Jean

- ✓ Lors de la prochaine commission cimetière, il sera nécessaire d'aborder :
 - o L'emplacement des concessions à reprendre afin de programmer les travaux,
 - Les méthodes d'ensemencement possibles, en prévision de l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires.
- ✓ Il est souvent constaté que les motos et scooters ne respectent pas le code de la route, et roulent sur 1 roue. Il est demandé à chacun de faire preuve de respect vis-à-vis des autres utilisateurs de la voie.
- ✓ Les caméras fonctionnent bien. Grâce à celles-ci et aux administrés qui nous signalent des incidents, nous pouvons parfois appréhender les contrevenants.
- ✓ La municipalité remercie vivement l'ensemble du personnel communal pour la gestion de la covid à l'école.
- ✓ Prochain conseil municipal : 03/02/22 à 18h30.
- ✓ Prochaines élections : Présidentielles les 10 et 24 avril 2022.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,

C. COURCOT